Convocation du Conseil général

Jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 00
à la salle La Tène de l'Espace Perrier, Marin

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2022 (sera transmis ultérieurement)
3. Nomination d'un·e membre de la commission d'intégration en remplacement de Corinne Mané (PSLT), démissionnaire
4. Nomination d'un·e membre de la commission réglementaire en remplacement de Clémence Planas (Les Vert·e·s), démissionnaire
5. Nomination de deux membres de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement de Clémence Planas (Les Vert·e·s) et de Céline Cortina (PLRT), démissionnaires
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023 et du plan financier et des tâches 2023-2026 (annexés)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque (annexé)
8. Motion populaire « Réaménagement de la place jouxtant à l'est l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre » (annexée)
9. Motion du groupe PSLT « Pour une généralisation du 30km/h dans les localités de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre » (annexée)
10. Motion du groupe des Vert·e·s de La Tène « Joindre le syndicat intercommunal des patinoires du Littoral » (annexée)
11. Question du conseiller général Daniel Jolidon (PLRT) « Installations de toilettes sur le site de La Ramée » (annexée)
12. Interpellations et questions
13. Lettres et pétitions
14. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
15. Communications du
    a) Conseil communal
    b) bureau du Conseil général
16. Divers

La séance étant suivie d'une agape, nous vous prions de vous inscrire, au plus tard le vendredi 9 décembre, en cliquant sur ce sondage, lien également disponible sur EchoTène, sous rubrique « Ordre du jour »

La Tène, le 24 novembre 2022 Conseil général

Remarques :

a) les titres et fonctions cités dans le présent document s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin
b) un(e) membre du Conseil général empêché(e) d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès de la présidence du Conseil général et informer le(s) suppléant(e)s de la liste à laquelle il appartient
c) afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenant(e)s sont aimablement prié(e)s de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (patricia.blunier@ne.ch) ou en cas d'absence de celle-ci à commune.la-tene@ne.ch